



# JOURNAL FOOT

FOOT N°715 DU 1er OCTOBRE 2026

## ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale d'Hiver se déroulera le **vendredi 23 octobre** à **19h00** à Ville la Grand.

Villatorium du Collège Paul Langevin



## SOMMAIRE

REGLEMENTS P.04  
FORMATION P.07  
ARBITRAGE P.08  
DISCIPLINE P.10  
COUPES P.13  
COMPETITIONS P.14  
FEMININES P.15  
TECHNIQUE P.18  
FUTSAL P.19

**PERMANENCE  
TÉLÉPHONIQUE  
LE WEEK-END**

**07.70.03.84.75**

# ORGANISATION DES TOURNOIS

Concernant les tournois, les déclarations doivent se faire via le lien suivant :

<https://forms.gle/ECpT2X4munQKQyWq6>

Déclaration 2026/2027

## Conditions à respecter :

### Générales :

- Clubs participants obligatoirement affiliés à une Fédération
- Se conformer aux règles fédérales liées à la pratique
- Tournois internationaux = déclaration Ligue
- Tous les participants doivent être titulaires d'une licence FFF
- Tournoi non déclaré = sanction financière

### U7/U9 :

- Pas de classements
- Faire attention au temps d'attente
- Pas de matchs éliminatoires
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

### U11/U13 :

- Faire attention au temps d'attente
- Toutes les équipes doivent faire le même nombre de matchs

### U15/U17/U19/Senior/Senior féminine :

- Faire attention au temps d'attente

### Tournoi Futsal :

- Faire attention au temps d'attente
- Il est déconseillé d'inviter plus de 16 équipes par terrain

*En cas de non respect des conditions, le club engagera inévitablement sa responsabilité.*



# LES BONNES PRATIQUES

## SUIVRE L'ACTUALITÉ DU DISTRICT

Toutes les informations importantes paraissent dans le Journal Foot, chaque jeudi sur le site du District, c'est aussi le jeudi que paraissent les décisions disciplinaires et administratives.

## COORDONNÉES DES ARBITRES

En application des nouvelles dispositions règlementaires, l'annuaire des arbitres est consultable sur FootClubs. Organisation > Centre de gestion > District Haute Savoie – Pays de Gex (cliquer sur le petit « 1 » à droite).

## FMI (FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE)

La préparation des matchs doit être faite en semaine via l'interface web donc depuis un pc et non la tablette (directives de la FFF).

### Forfait, match remis ou reporté = FMI obligatoire

Il incombe au club recevant, même si c'est votre adversaire qui fait forfait, de prévenir l'arbitre et de faire la FMI.

### Sauf si forfait le vendredi avant 12h = Pas besoin de faire la FMI, ni de prévenir l'arbitre

Un mail de la boîte officielle suffit.

Transmission des feuilles de matchs (si FMI NON FAITE)

- **Seniors – Seniors F – U20 – U17 – U15 – U18F – U15F – U13** : Feuille de match papier + constat d'échec FMI + Capture d'écran de l'incident à envoyer sur la boîte mail district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr pour justifier la non-utilisation.
- **Foot des enfants (U9 – U7)** : Feuilles de plateaux à envoyer sur la boîte mail dédiée > footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr (ne pas mettre en copie le District, ni Sandrine Janssoone).
- **Foot des enfants (U11)** : Uniquement via le FAL.

## DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

Toutes vos demandes doivent être faites depuis FootClubs uniquement jusqu'à J-7 avant la rencontre, le club adverse doit répondre au plus tard le week-end précédent la rencontre. La Commission homologue ensuite les demandes au plus tard les lundis précédents les rencontres.

Les levers de rideau sont gérés le lundi précédent la rencontre.

En cas de changement(s) hors délai injustifié(s), le club demandeur sera amendé par la Commission Compétitions.

## DEMANDES DE DELEGUES

Merci de faire vos demandes de délégués au moins 10 jours avant la rencontre afin que nous puissions couvrir votre rencontre. Les demandes reçues la semaine précédent la rencontre ne pourront être traitées.

Président : Philippe CHEVRIER.

Secrétaire : Emmanuel DUPRE

Réunion du 28/09/2026

Publiée le 01/10/2026

## DECISIONS

### **NOTE AUX CLUBS DE D1 -D2-D3 concernant les équipes de jeunes.**

**D1 :** Veillez à bien respecter les dispositions de l'article 5 des RG District notamment les clubs d'ALLINGES et BALLAISON.

**D2 :** Veillez à bien respecter les dispositions de l'article 5 des RG District notamment les clubs de PERS JUSSY, AMPHION, CERNEX, HAUT GIFFRE et MARIN

**D3 :** Les clubs d'ANNECY PORTUGAIS et de FRANGY ne pourront pas accéder à la division supérieure au terme de la saison 2026/2027.

**D4 :** Veillez à bien respecter les dispositions de l'article 5 des RG District notamment les clubs de BALLAISON 2, DOUVAIN 2

\*\*\*\*

### **MATCH N° : 79396216**

### **DOSSIER N°715/011 : PERRIGNIER CSL 1 - EPAGNY FC 1 U13F du 19/09/2026**

#### **Au fond :**

Considérant que la rencontre PERRIGNIER CSL 1 - EPAGNY FC 1 U13F du 19/09/2026 aurait dû se tenir à 11h15.

Considérant qu'en cas de modification, il convient au visa de l'article 24 des RG District « pour les matchs du vendredi, samedi et dimanche, les demandes devront être obligatoirement et exclusivement transmises par la procédure FOOTCLUB. L'accord des deux clubs intéressés doit parvenir à la Commission Compétitions au plus tard le dimanche soir 20h précédant la date programmée de la rencontre »

Considérant qu'à la lecture des différents mails des clubs concernés, la rencontre sus nommée n'a pas fait l'objet de cette procédure.

Considérant qu'il revenait au club de PERRIGNIER CSL d'instaurer cette procédure, étant à l'initiative du potentiel changement d'horaire.

#### **Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de PERRIGNIER CSL 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'EPAGNY FC 1 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

**Résultat :**

PERRIGNIER CSL : -1pt  
EPAGNY FC 1 : 3 pts  
PERRIGNIER CSL : 0 but  
EPAGNY FC 1 : 3 buts

**MATCH N° : 78859461****DOSSIER N°715/012 : EVIAN FC 1 - AS THONON 1 U18F à 8 du 26/09/2026****Au fond :**

Considérant que la rencontre EVIAN FC 1 - AS THONON 1 U18F à 8 du 26/09/2026 aurait dû se tenir à 17H30.

Considérant qu'en cas de remise de match, il convient au visa de l'article 38 des RG District « pour les matchs du samedi, les demandes devront être obligatoirement et exclusivement transmises avant 11h. De plus, le club doit OBLIGATOIREMENT obtenir l'accord du permanent du District, téléphoner au club, à l'arbitre et aux officiels et transmettre un mail au District ».

Considérant qu'à la lecture des différents mails des clubs concernés, la rencontre sus nommée n'a pas fait l'objet de cette procédure.

Considérant que le permanent du District n'a été saisi d'aucune demande de report de cette rencontre de la part du club de THONON AS.

**Décision :**

La Commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de THONON AS 1 pour en reporter le gain à l'équipe d'EVIAN FC 1 et transmet le dossier à la Commission compétente pour homologation.

**Résultat :**

AS THONON 1 : -1pt  
EVIAN FC 1 : 3 pts  
AS THONON 1 : 0 but  
EVIAN FC 1 : 3 buts

**MATCH N° : 56273853****DOSSIER N°715/013 : MARNAZ FC 1 - CARROZ ARACHES FC 1 SENIORS D4 Poule D du 19/09/2026****En la forme :**

La réserve d'avant match formulée par le club de CARROZ ARACHES portant sur le fait que « le délégué qui était en place était Mr Choukri BOUCHAMA et qu'il était inscrit sur une autre licence que la sienne » est recevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

La réserve d'avant match formulée par le club de MARNAZ portant sur le fait que « l'ensemble des joueurs de l'équipe de CARROZ ARACHES serait susceptible d'être en état de suspension au jour de la rencontre

» est irrecevable en la forme conformément aux dispositions des articles 142 et 186 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.



**Au fond :**

Considérant que le club de CARROZ ARACHES ne fournit aucune preuve de la présence de Mr Choukri Bouchama sur le banc de délégué.

Considérant que de ce fait cette réserve ne saurait prospérer.

Considérant que d'autre part, le club de MARNAZ FC n'a pas respecté les dispositions de l'article 186 des RG FFF relatif à la confirmation des réserves d'avant match.

**Décision :**

La Commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain et transmet le dossier à la commission compétente pour homologation.

A titre subsidiaire, La commission des Règlements transmet le dossier à la Commission de Discipline pour d'éventuelle sanctions.

*Ces décisions sont susceptibles d'appel dans les conditions de compétence, de forme et de délai précisées aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux, 4 et 10 de l'annexe 2 des mêmes règlements repris par l'article 12-5-1 des Règlements Sportifs du District par courrier électronique, obligatoirement avec l'en tête du club, dans le délai de 7 jours pour les matchs de championnat et de deux en ce qui concerne les matchs de coupe de District ou les litiges survenus lors des deux dernières journées de la compétition ou portant sur le classement en fin de saison, à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée)*

Conformément aux règlements sportifs du District, ces licenciés sont prioritaires pour arbitrer, en cas d'absence ou de non désignation d'un arbitre officiel. Sous réserve que la demande de licence ait été faite et validée.

La date limite de validation des licences est fixée au lundi 26 Octobre 2026.

## ARBITRES BENEVOLES 2026/2027

| CLUBS               | N° club | NOM Prénom                 | Né le      | N° licence | Formation à faire en | Licence    |
|---------------------|---------|----------------------------|------------|------------|----------------------|------------|
| ES AMANCY CORNIER   | 531796  | DELVOYE Philippe           | 13/02/1972 | 2543929035 | 2027/2028            | OK         |
| ANTHY MARGENCEL     | 564928  | BLANC Régis                | 18/09/1976 | 2544303644 | 2029/2030            | OK         |
| ANTHY MARGENCEL     | 564928  | HERRERO Jean-Baptiste      | 26/08/1977 | 2538645127 | 2029/2030            | OK         |
| ANTHY MARGENCEL     | 564928  | HERRERO Joseph             | 22/11/2013 | 9602729989 | 2029/2030            | OK         |
| ANTHY MARGENCEL     | 564928  | HIRSCHMULLER Guillaume     | 02/05/1986 | 2578624583 | 2029/2030            | OK         |
| ANTHY MARGENCEL     | 564928  | VANCEUNEBROCK Jérôme       | 14/02/1983 | 1911218889 | 2029/2030            | OK         |
| US ANNEM/AMBI/GAILL | 500324  | EL QAMCH Adam              | 24/02/2011 | 9605279873 | 2029/2030            | OK         |
| US ANNEM/AMBI/GAILL | 500324  | MIKIDADI Adam              | 31/07/2010 | 2547626691 | 2029/2030            | OK         |
| CA BONNEVILLE       | 504298  | JOLY Mickael               | 14/02/1980 | 2588624573 | 2027/2028            | OK         |
| BONS EN CHABLAIS    | 504539  | LABRET Cedric              | 05/02/1980 | 2520521379 | 2028/2029            | EN ATTENTE |
| US CHALLEX          | 504265  | DUARTE Hugo                | 22/11/1983 | 2568643184 | 2028/2029            | OK         |
| US CHALLEX          | 504265  | PARREIRA Anthony           | 30/11/1995 | 2548125501 | 2028/2029            | OK         |
| ESCO                | 529714  | CAPELLI Romain             | 25/01/1994 | 2508680711 | 2029/2030            | OK         |
| ESCO                | 529714  | GOSSET Guylain             | 25/01/1978 | 2520433409 | 2029/2030            | OK         |
| ESCO                | 529714  | MEUNIER Yann               | 10/04/1976 | 9602716525 | 2028/2029            | EN ATTENTE |
| ET.S. FILLINGS      | 517777  | VIEZ Franck                | 06/03/1975 | 2558626069 | 2028/2029            | OK         |
| FOOT SUD 74         | 552156  | CALVI Frédéric             | 06/05/1973 | 2598611186 | 2027/2028            | OK         |
| FOOT SUD 74         | 552156  | MIQUET Nicolas             | 01/03/1982 | 2543665873 | 2027/2028            | OK         |
| FOOT SUD 74         | 552156  | MURAZ Christophe           | 28/01/1978 | 2520429913 | 2027/2028            | EN ATTENTE |
| FOOT SUD 74         | 552156  | RUCCHIONE Yannick          | 10/10/1972 | 2520000004 | 2027/2028            | OK         |
| FRANGY              | 504397  | BEORCHIA Jonathan          | 18/06/1986 | 2538653216 | 2027/2028            | OK         |
| FRANGY              | 504397  | BOUILLE Vincent            | 01/01/1995 | 2518695836 | 2027/2028            | OK         |
| FRANGY              | 504397  | GARAND Maxence             | 21/04/2003 | 2545511313 | 2027/2028            | OK         |
| LAC BLEU            | 541509  | FAVEYROLLES David          | 31/01/1969 | 2544108741 | 2028/2029            | OK         |
| LAC BLEU            | 541509  | VEYRAT DE LACHENAL Laurent | 28/01/1980 | 9604956798 | 2028/2029            | OK         |
| MARIGNIER SP        | 515966  | HUMEAU Nicolas             | 29/01/1987 | 430669240  | 2027/2028            | OK         |
| MARIGNIER SP        | 515966  | YAHYAOUI Ishak             | 12/12/1983 | 2529420906 | 2027/2028            | EN ATTENTE |
| MONT SAXONNEX       | 564881  | CAULFUTY Lucas             | 01/09/2004 | 9604860154 | 2027/2028            | OK         |
| MONT SAXONNEX       | 564881  | DONAT FILLIOD Théo         | 03/09/2006 | 2548310397 | 2027/2028            | OK         |
| MONT SAXONNEX       | 564881  | LECHEVALLIER Paul          | 14/05/1993 | 2598624410 | 2027/2028            | OK         |
| MONT SAXONNEX       | 564881  | PIZZAGALI Celestin         | 31/05/2006 | 2547926423 | 2027/2028            | OK         |
| C.S.L. PERRIGNIER   | 523487  | DUTRUEL Matteo             | 24/10/2011 | 2548286477 | 2028/2029            | OK         |
| PRINGY              | 521000  | CHARLET Patrice            | 14/10/1968 | 1920854625 | 2029/2030            | OK         |
| REIGNIER JS         | 518270  | GUIDI Mickael              | 21/04/1987 | 2545647911 | 2027/2028            | OK         |
| REIGNIER JS         | 518270  | GUIMET Stéphane            | 03/04/1970 | 2590062040 | 2027/2028            | OK         |
| REIGNIER JS         | 518270  | PISSOT Christian           | 05/09/1966 | 2010354482 | 2027/2028            | OK         |
| UNION SALEVE FOOT   | 547281  | LAVERRIERE Mathieu         | 03/10/1981 | 2519413483 | 2027/2028            | OK         |
| UNION SALEVE FOOT   | 547281  | NAULIN Pascal              | 20/06/1965 | 2547701953 | 2029/2030            | OK         |
| AS SILLINGY         | 513412  | BRUNOT Xavier              | 20/06/1982 | 2519407900 | 2029/2030            | OK         |
| AS SILLINGY         | 513412  | POMART Jérôme              | 02/05/1986 | 2544632337 | 2028/2029            | OK         |
| TEGG FC             | 582664  | HUREAU Lison               | 06/06/2011 | 9602724732 | 2028/2029            | OK         |
| TEGG FC             | 582664  | NID BOUKDIR Tasnime        | 08/06/2011 | 2548433156 | 2028/2029            | OK         |
| FC VALLEE VERTE     | 553826  | BERGERAT Patrick           | 22/04/1970 | 2546384205 | 2028/2029            | OK         |
| VEIGY               | 504516  | HERAUD Stéphane            | 28/01/1973 | 2547287653 | 2029/2030            | OK         |
| VEIGY               | 504516  | RUCHE Gilles               | 27/11/1968 | 2510467026 | 2029/2030            | OK         |
| VEIGY               | 504516  | SCIARRINO Sébastien        | 10/09/1973 | 2558614107 | 2029/2030            | OK         |
| VETRAZ MONTHOUX     | 519731  | BARTOLOMEU ROXOS Quentin   | 15/07/2008 | 2548303763 | 2028/2029            | OK         |
| VETRAZ MONTHOUX     | 519731  | KUNUSHEFCI Arlind          | 06/08/2004 | 9605493370 | 2028/2029            | EN ATTENTE |
| VETRAZ MONTHOUX     | 519731  | ROUX NADER Alexis          | 18/09/1984 | 2538661238 | 2027/2028            | OK         |
| AS VERSO/GRILL/SAUV | 532829  | MARGAINE Fabrice           | 02/12/1981 | 2529412588 | 2027/2028            | OK         |
| AS VERSO/GRILL/SAUV | 532829  | TARDY Pascal               | 05/12/1979 | 2520519769 | 2027/2028            | OK         |

Réunion du mardi 29 septembre 2026  
Parution au PV du jeudi 1 octobre 2026

## FAUTE TECHNIQUE N°1 - SAISON 2026-2027

Président de séance : L.LUTZ.

Présents : A. BLANCHET, O. BLIN, P.CHEVRIER, JP.DREVAULT, D.FOURNIER, J.GARDET, R.GENOUD, M.MOMONT, P. MOREAU, T.PEYRAT, F.PTASIK, T. RAMEL, T.ROMAND.

Assiste : J.MENAND (conseiller technique avec avis consultatif).

### 1- Identification

Match : **SAINT PIERRE CS 1 / BALLAISON FC 1, seniors Coupe 1er niveau du 27/09/2026 à 15h00.**

Score : 2-2 à la fin de la rencontre (TAB 10-9).

Réserves : déposées par le club de Ballaison FC.

### 2- Intitulé de la réserve sur la feuille annexe de la FMI

« Nous soussignés, le F.C. ballaison, formulons une réserve concernant la participation du joueur n°10, KANOUE Mohamed, licence 2568633250, à la séance de tirs au but consécutive à la rencontre Saint-Pierre C.S. - Ballaison FC, comptant pour la Coupe Supérieur 1er Niveau, match numéro : 79620995.

Nous constatons que ce joueur a fait l'objet d'un carton blanc à la 88e minute, tel qu'indiqué sur la feuille de match, pour désapprobation envers une décision de l'arbitre.

À l'issue du temps réglementaire, le joueur a néanmoins participé à la séance de tirs au but et a notamment inscrit deux tirs au but.

Compte tenu de nos interrogations concernant les dispositions du règlement relatives à l'exclusion temporaire (carton blanc) et à la participation aux tirs au but, nous demandons à la Commission compétente de vérifier la régularité de la participation du joueur n°10 à cette séance de tirs au but, ainsi que l'application du règlement en vigueur dans cette compétition. ».

### 3- Nature du jugement

Au regard des pièces versées au dossier, la commission n'a pas estimé nécessaire de recourir à une audition.

Après étude de ces dernières :

- **Feuille de match et feuille annexe de la rencontre ;**
- **Mail de confirmation du club de Ballaison ;**
- **Rapport pour faute technique de l'arbitre officiel de la rencontre ;**

La Commission d'Arbitrage du District jugeant en première instance, la décision étant susceptible d'appel.

### 4- Recevabilité (jugement la forme)

Considérant que le jugement sur le fond d'une telle réserve conformément à l'article 146 de Règlements Généraux de la Fédération Française de Football est subordonné à la mise en œuvre d'un protocole de dépôt satisfaisant.

Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :

- Etre formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu.
- Indiquer la nature des faits et de la décision qui prêtent à contestation.
- Dans tous les cas, l'arbitre appelle l'un des arbitres-assistants et le capitaine de l'équipe adverse.

- A l'issue du match, l'arbitre inscrit ces réserves sur la feuille de match et les fait contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe adverse et l'arbitre-assistant intéressé.
- La faute technique, qui correspond à une décision de l'arbitre non conforme aux Lois du Jeu, n'est retenue que si la Commission compétente juge qu'elle a une incidence sur le résultat final de la rencontre.
- La Commission a la faculté de confirmer le résultat acquis sur le terrain ou de donner le match à rejouer.
- Attendu que la réserve a bien été déposée conformément aux dispositions de l'article 146 des Règlements Généraux de la FFF.
- En conséquence, la Commission d'Arbitrage déclare **la RESERVE RECEVABLE sur la forme.**

## 5- Au fond

### - Attendu l'annexe 5 des règlements sportifs du District concernant l'application du carton blanc EXCLUSIONS TEMPORAIRES « CARTON BLANC »

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

5.15 : Gestion de la fin de période

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est

reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas.

- Attendu qu'en l'espèce, l'arbitre n'a commis aucune erreur manifeste ni faute technique d'arbitrage, ses décisions étant conformes aux Lois du Jeu et aux règlements sportifs du District concernant l'application du carton blanc.
- Attendu l'article 128 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.
- En conséquence, la Commission d'Arbitrage déclare **la réserve IRRECEVABLE sur le fond.**

## 6- Décision

Par ces motifs :

- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique recevable sur la forme.
- La Commission d'Arbitrage considère la réserve technique irrecevable sur le fond.
- **La Commission d'Arbitrage rejette la faute technique d'arbitrage.**
- **Transmet le dossier à la Commission des coupes pour homologation du résultat de la rencontre.**

La présente décision de la Commission Départementale d'Arbitrage est susceptible d'appel devant **la section « lois du jeu » de la Commission Régionale d'Arbitrage de la LAuRAFoot** dans les conditions de forme et de délai prévues aux règlements généraux de la FFF.

Foot 715

Président de séance : Bernard CHENEVAL

Secrétaire de séance : Grégoire MOSCATO.

Membres présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Isabelle BLANCHET-VOYET, Corinne ROSSET.

Réunion du lundi 28 septembre 2026

Publié le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2026

## IMPORTANT

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenue de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€. Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

·Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

·Si l'infraction revêt un caractère public, lequel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand selon nos horaires d'ouverture.

**Tout élément (vidéo, rapport, audio etc.) doit être transmis 72h avant l'audition, passé ce délai aucun nouvel élément n'est pris en compte.**

## NOTE AU CLUB

**Dossier N°715/64682-1**

**Match n° 56272516 – Seniors D2 poule B du 20/09/2026**

**US PERS-JUSSY – FC FORON III**

### **US PERS-JUSSY**

La commission prend note de votre rapport et classe le dossier sans suite.

**Dossier N°01-714/80268-1****Match n° 75299690 – Coupe seniors 1er niveau du 13/09/2026****AS VIUZ EN SALLAZ – FC EVIAN****Dossier N°02-714/76653-1****Match n° 78854524 – U13 D3 Poule A du 12/09/2026****US ARGONAY – US PRINGY IV****Dossier N°03-715/64970-1****Match n° 56273853 – Seniors D4 – Poule D du 19/09/2026****FC MARNAZ- FC CARROZ ARACHES**

## DEMANDES DE RAPPORTS

**Dossier N°714/61805-1****Match n° 56165308 – U15 D2 Poule B du 20/09/2026****ES SEYNOD – AS LAC BLEU****AS LAC BLEU :**

Au joueur REMILLAT Kylian, suite à votre carton rouge de la rencontre citée en référence, vous avez la possibilité de nous adresser votre rapport sur le(s) fait(s) avant le samedi 03 octobre 2026.

**Dossier N°714/58651-1****Match n° 56075066 – U17 D1 Poule C du 19/09/2026****Ent. ST JEOIRE LA TOUR – PAYS DE GEX FC****Ent. ST JEOIRE LA TOUR :**

Au joueur TRAORE Mohamed, suite à votre carton rouge de la rencontre citée en référence, vous avez la possibilité de nous adresser votre rapport sur le(s) fait(s) avant le samedi 03 octobre 2026.

**Dossier N°714/79419-1****Match n° 79033264 – U20 D2 23/09/2026****CSA POISY – FC CHERAN****FC CHERAN :**

Au joueur MARILLEY Noa, suite à votre carton rouge de la rencontre citée en référence, vous avez la possibilité de nous adresser votre rapport sur le(s) fait(s) avant le samedi 03 octobre 2026.

**Dossier N°714/65423.1****Match n° 56501948 – Séniors D4 Poule C du 20/09/2026****PAYS DE GEX FC 2 – SAUVERNY AS 1****PAYS DE GEX FC :**

Au joueur NAJJAR Ibrahim, suite à votre carton rouge de la rencontre citée en référence, vous avez la possibilité de nous adresser votre rapport sur le(s) fait(s) avant le samedi 03 octobre 2026.

**Dossier N°03-715/64972-1**

**Match n° 56273855 – Seniors D4 – Poule D du 19/09/2026**

**FC HAUT-GIFFRE II – US MAGLAND**

**Sont convoqués le lundi 12 octobre 2026 à 18h30**

**L'arbitre**

CACHIA Julien

**FC HAUT-GIFFRE**

Le Président ou son représentant

RITZ Thomas, arbitre assistant

CHIROIS Anthony, délégué

BEERENS Pierre, capitaine

VEIST Gwenaël, éducateur

**US MAGLAND**

Le Président ou son représentant

BENSAIM Mohamed, arbitre assistant

MEMBRE Clément, capitaine

KHADRI Mehdi, éducateur

Le tirage au sort du 1er tour ou d'un tour de cadrage concernant les catégories U20, U17, U15 et Vétérans aura pour cadre le siège du District le lundi 12 octobre à 15 heures.

Les rencontres U20, U17, et U15 ont été programmées les samedi 31 octobre ou dimanche 1er novembre.

Les rencontres Vétérans ont été fixées le vendredi 30 octobre.

Pour information : concernant les catégories Seniors M, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau, et les Seniors F des tours de cadrage sont prévus les samedi 5 ou dimanche 6 décembre ou les samedi 12 ou dimanche 13 décembre.

Concernant la catégorie U18 F foot à 11, un tour de cadrage sera effectué au printemps 2027.

La Commission des Coupes félicite nos 3 équipes District pour leur brillante qualification en Coupe de France !



**COUPES CRÉDIT MUTUEL**  
HAUTE SAVOIE - PAYS DE GEX



## U13

### Horaires

Il est impératif que les équipes arrivent suffisamment en avance pour permettre le bon déroulement de la rencontre et ne pas décaler les matchs suivants (u17...)

- La rencontre doit débiter à **13h30**
- Les équipes doivent être prêtes pour **12h50** pour procéder au protocole d'avant match si un arbitre officiel est présent
- Echauffement de **13h** à **13h15**
- Jonglerie de **13h15** à **13h30**

### Jonglerie

Les éléments explicatifs ont été envoyés aux clubs et aux personnes ayant assisté aux visios. Ils sont disponibles sur le site du District ("Pratiques" ou "Documents")

- En fonction des possibilités, venir avec un nombre de ballons suffisant (au moins 5)
- Classer les enfants dans l'ordre du niveau de jonglerie (le plus à l'aise en jonglerie de l'équipe A rencontre le plus à l'aise de l'équipe B...)
- Si 2 matchs u13 ont lieu conjointement, faire en sorte que tout le monde jingle simultanément (réunir les équipes au milieu du terrain)

### Match

- Tracer les **zones techniques** de part et d'autre du but à 11.
- Définir un **arbitre de touche** par équipe (si remplaçants disponibles)
- Les arbitres de touche ne sont **QUE** des **remplaçants** et non pas des adultes ou des joueurs d'autres catégories. L'objectif se veut pédagogique auprès des u13 pour les initier à l'arbitrage et développer leur connaissance des lois du jeu.
- Il est demandé aux arbitres de touche de signaler les sorties de balle et les "hors-jeu".
- La pause rotation des arbitres doit se faire à 17' et 35' du match. **Ce n'est pas une mi-temps ; les rotations doivent se faire rapidement.**

Pour les équipes engagées en Critérium et D1, nous invitons les éducateurs à se rapprocher de l'arbitre officiel pour confirmer cette organisation.

## U17

En raison de la modification du temps réglementaire chez les U7, U9, U11, U13, les clubs ayant un seul terrain peuvent faire la demande pour mettre les U17 à 16h sur toute la saison.

Présidente : Alexandra GARCIA

## PRATIQUE

### PLATEAU FEMININ

#### SAMEDI 10 OCTOBRE 2026

Des plateaux féminins sont proposés

Notre objectif : Permettre à un maximum de clubs et de joueuses de participer.... ⚽👩

À **EPAGNY** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,  
Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4  
Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

À **PERRIGNIER** de 10h00 (début de pratique) à 11h30,  
Foot à 4 (sous-catégorie U7-U8-U9) pratique 4 contre 4  
Foot à 5 (sous-catégorie U9-U10-U11) pratique 5 contre 5

Pour vous inscrire, cliquez et renseignez le formulaire ci-contre :

👉 [INSCRIPTION PLATEAU FEMININ - SAMEDI 10 OCTOBRE 2026 - Remplir le formulaire](#)

#### ✅ Pourquoi engager vos joueuses ?

- Offrir du temps de jeu adapté et convivial à vos joueuses
- Permettre à vos filles de jouer entre elles et prendre confiance
- Donner de la visibilité à votre section féminine
- Participer à une dynamique départementale positive

#### 💡 Un format souple et accessible

- ✓ Participation à la carte (pas d'engagement sur toute la saison)
- ✓ Possibilité de venir avec effectif incomplet
- ✓ Joueuses isolées acceptées (intégration sur place)
- ✓ Plateaux organisés par secteur pour limiter les déplacements

#### 👉 Vous avez 1, 2 ou 3 filles ? Vous pouvez participer !

##### 🎯 Notre engagement

- Un environnement bienveillant et ludique
- Des formats de jeu adaptés (foot à 4 / foot à 5, ateliers, matchs)
- Un moment de plaisir avant tout

#### Prochain plateau, samedi 7 novembre 2026 !

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec David LOPEZ, Éducateur Départemental en charge du Football Féminin Tel : 06.68.92.03.99.

**INSCRIPTION :**

Depuis **FOOTCLUB**, aller dans la rubrique « **Epreuves Animation et Loisir** » puis cliquez sur « **Foot Animation Loisir** » (FAL).

Vous pourrez dès lors engager vos équipes.

**Date limite d'engagement : 8 octobre 2025**

**Equipes engagées :**

|                            |
|----------------------------|
| A.S. SILLINGY 1F           |
| ENT.S. LANFONNET 1F        |
| F. C. D'ANNECY 1F          |
| F. C. EPAGNY/METZ-TESSY 1F |
| F. C. LEMAN PRESQU'ILE 1F  |
| F.C. ST CERGUES 1F         |
| FOOTBALL CLUB DU CHERAN 1F |
| GFA RUMILLY VALLIERES 1F   |
| MARIGNIER SP. 1F           |
| U.S. SEMNOZ VIEUGY 1F      |
| U.S. VETRAZ MONTHOUX 1F    |

**CHALLENGE SENIORS FEMININE à 8**

Prochain plateau dimanche 17 octobre.

Cette pratique, pensée dans un esprit de convivialité et de développement du football féminin, réunira 8 équipes autour de **8 journées de rencontres**, avec des plateaux favorisant le temps de jeu, les échanges entre clubs et la limitation des déplacements.

Les calendriers détaillés ainsi que les rencontres de chaque journée sont disponibles sur le site du District dans la rubrique **Épreuves > Football Animation et Loisirs > Loisirs**.

**TECHNIQUE**

Dans le cadre du **Projet de Performance Fédéral Féminin (PPF)**, le District Haute-Savoie Pays de Gex met en place, comme chaque saison, les différentes actions de détection et d'accompagnement destinées aux jeunes joueuses de notre territoire. Le PPF a notamment pour objectif d'identifier, d'accompagner et de favoriser la progression des joueuses à potentiel tout au long de leur parcours sportif.

Nous vous remercions de bien vouloir relayer cette information auprès de vos **éducateurs, joueuses et familles**.

Au cours des prochaines semaines, **l'ensemble des familles des joueuses concernées recevra directement un mail d'invitation** pour participer au premier tour de détection correspondant à leur catégorie d'âge.

Nous souhaitons rappeler que ces rassemblements sont ouverts aux joueuses souhaitant s'inscrire dans une démarche de progression et découvrir le parcours fédéral. Ils constituent une première étape permettant d'observer les joueuses dans un cadre départemental avant les éventuelles phases suivantes de détection.

À l'issue de ces premiers rassemblements, un **suivi individualisé sera mis en place pour les joueuses identifiées**. Ce suivi pourra prendre différentes formes : convocations sur des rassemblements complémentaires, observations en club, actions spécifiques ou intégration dans les sélections départementales selon les catégories concernées.

Nous comptons sur votre collaboration pour encourager les joueuses à participer à cette opération qui contribue pleinement au développement du football féminin et à l'accompagnement des talents de notre territoire.

## DOCUMENTS UTILES

Pour tout savoir sur le football féminin, les formes de pratiques, les actions techniques et d'animation veuillez-vous rendre sur le site internet du district onglet « **Documents** » rubrique « Documents utiles » sous rubrique « Docs Féminine ».

## DEVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES

### FOOT DES ENFANTS

Contact : [footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr](mailto:footdesenfants@hautesavoie-paysdegex.fff.fr) uniquement **U7, u9, u11 et Festival u13**)

Il est important de mettre à jour les coordonnées des responsables des EdF ainsi que de catégories sur Footclub (mail et téléphone)

#### Plateaux

##### **U7 et U9**

- Début des rencontres à 9h30 ou 10h selon disponibilité des terrains
- Envoi des feuilles de plateaux sur la boîte mail dédiée

U9 Chablais : le plateau **D1** du **3.10** à **Allinges** aura lieu à **9h30**.

U9 Annecy : le plateau **D2** du **3.10** à **Marigny** aura lieu à **10h**.

U9 Annemasse : Niv **D1**, lire **Exempt** à la place de **St Cergues 1**

U9 Arve/Bonneville : le plateau D1 du **10.10** à **Cluses** aura lieu à **9h30**

**RAPPEL :** des modifications de plateau u11 peuvent avoir lieu sur le FAL jusqu'au **jeudi 14h**. Pensez à le consulter régulièrement.

#### Modifications phase 2

- Pour les u7, u9 et u11
- Jusqu'au **lundi 12 octobre**
- Sur la boîte mail du foot des enfants

#### Création des niveau u9 D1+ et u11 départemental

L'engagement dans les niveaux **U9 D1+** ou en **U11 départemental** ne doit concerner que les équipes dont **le niveau est clairement supérieur** à celui de leur pratique actuelle.

Cette démarche ne doit pas être motivée par une simple volonté de figurer dans les plus hauts niveaux mais dans une volonté d'opposer des équipes de niveaux supérieurs à la D1.

Elle impliquera des **déplacements plus lointains**, notamment pour les U9, dont les matchs peuvent débuter dès 9h30.

Les clubs sont invités à évaluer leur niveau réel avant toute demande d'engagement.

Contact : Sandrine Janssoone – sjanssoone@hautesavoie-paysdegex.fff.fr – 06.67.15.77.15

Découvrez l'outil **Projet Club** : <https://www.youtube.com/watch?v=p6rLB6CK7wE>

### **Comment se connecter au Projet Club ?**

- 1.- Donner les accès sur Footclub au Projet Club à la personne référente du projet
- 2.- Ouvrir dans le menu sur Fooclubs le « Projet Club »
- 3.- Cliquer sur « Développer son club »

Nous invitons tous les clubs à faire le diagnostic de leur association afin d'avoir un état des lieux de leur structuration.

## **COMMISSION FUTSAL**

### **ATTENTION IMPORTANTE MODIFICATIONS DU CHAMPIONNAT FUTSAL**

En accord avec le District de l'Isère et de la Haute Savoie -Pays de Gex, le nombre d'équipes inscrites dans le 38 étant largement suffisant (11 ou 12) pour obtenir une montée en R2 , les districts 74 et 73 créent un championnat avec les 9 équipes inscrites avec une montée en R2 .

#### **CHAMPIONNAT**

Poule A

FUTSAL BOURGET UNITED

A FUTSAL ROCHETTE O

AFK MONTMELIAN 2

US CHARTREUSE GUIERS

U O ALBERTVILLE

US LA MOTTE SERVOLEX

FUTSAL LAC ANNECY 2

CLUSES BONNEVILLE FORON 2

A S THONON

Poule A, rencontres aller-retour

Toujours 2 arbitres avec 50% de la somme totale remboursée.

Le championnat Futsal pour les Districts 73 et 74 est au niveau B donc pas de contrainte de double licence. Rappel, un joueur peut jouer un match futsal le jour J et un match foot traditionnel les jours J-1 ou J+1.

AS THONON et FBU (en attente de confirmation) joueront cette saison 2 \* 20 en temps décompté. Les autres 2 \* 25 sans arrêt du temps.



AS THONON souhaite le plus souvent possible jouer le week-end, dans l'attente de connaître leurs adversaires.

Le début du championnat est décalé d'une semaine.

Merci de répondre très rapidement au questionnaire envoyé conjointement par mail.

Réponses au questionnaire reçues :

- A S THONON
- U O ALBERTVILLE
- US LA MOTTE SERVOLEX

Le calendrier est en ligne avec les réponses que nous avons reçues.

## COUPE DE FRANCE

|                       |                             |
|-----------------------|-----------------------------|
| 26 AU 27 SEPTEMBRE 26 | CADRAGE COUPE DE FRANCE     |
| 17 AU 18 OCTOBRE 26   | 1 IER TOUR COUPE DE FRANCE  |
| 07 AU 08 NOVEMBRE 26  | 2 IEME TOUR COUPE DE FRANCE |

## COUPE DE SAVOIE FUTSAL 2027

### EXTRAIT DU REGLEMENT COUPE DE SAVOIE FUTSAL

#### 1- Dates retenues pour chaque catégorie :

Seniors M : 1er tour entre le 4 et le 10 janvier 27

2ème tour entre le 18 et le 24 janvier 27

3ème tour entre le 1er et le 7 février 27

Les rencontres peuvent se dérouler le soir en semaine ou le week-end.

Finale le 28 février 2027

#### 2- Catégories et nombre de joueurs

Seniors : 12 joueurs en matchs à élimination directe avec utilisation de la FMI.

Les clubs du 73 et 74 évoluant en championnat futsal sont inscrits d'office. Les clubs libres du 73 peuvent s'inscrire pour cette coupe par simple mail au District 73.

Un joueur ou une joueuse peut jouer officiellement le jour J en futsal ou en foot libre et J+1 ou J-1 dans une autre discipline, foot libre ou futsal, beach soccer. Dans la même discipline, 48H00 minimum.

#### 3-Temps de jeu

Pour les rencontres sèches :

Seniors masculins : 2 x 25 + Prolongations 2 x 5 + 3 tirs aux buts\*

\* Les tirs aux buts sont effectués par 3 joueurs ayant terminés la rencontre sauf en seniors masculin, par 3 joueurs ayant terminés les prolongations.

Pour toutes les catégories Minimum de 8 équipes pour la création de la compétition

**5-Équipement obligatoire :**

Maillots numérotés (2 jeux de maillots de couleurs différentes sur le plateau).

Protège- tibias.

Shorts/chaussettes identiques.

Chaussures adaptées au futsal.

Chasubles pour les remplaçants.

Si port de lunettes de vue, uniquement lunettes adaptées pour le sport.

Pas de piercing apparent sur les parties du corps visible.

Trousse pharmacie.

Ballon spécifique futsal (au moins 1)

**Inscriptions à ce jour :**

SENIORS M

Equipes du championnat inscrivent d'office :

- FUTSAL BOURGET UNITED
- U S CHARTREUSE GUIERS
- A FUTSAL ROCHETTE OLYMPIQUE
- AFK MONTMELIAN 2
- U O ALBERTVILLE
- US LA MOTTE SERVOLEX
- CBF 2
- THONON
- FLAC 2

**Inscriptions par mail :**

ALBERTVILLE FOOT 73